Marais de Vaux

Programme de préservation en faveur de la biodiversité 2013-2017

Un programme de gestion pour préserver la biodiversité

La biodiversité *constitue une ressource fondamentale pour la collectivité. Elle trouve sa place dans notre quotidien à travers l'alimentation, la santé... Elle a toujours été une source de création artistique, de développement du tourisme… Sa préservation est une préoccupation commune à tous.*

Les conservatoires d'espaces naturels *sont des partenaires techniques créés pour aider les collectivités et les usagers à préserver ce patrimoine. Leur statut associatif et leur neutralité leur donnent la possibilité de travailler avec les hommes et les femmes qui sont des acteurs des espaces naturels et de les associer à cette démarche au travers des comités de pilotage. Pour un conservatoire, la biodiversité constitue une ressource précieuse pour le territoire, un élément d'accession à un développement durable.*

La gestion d'un site *qui est synthétisé dans ce document est issu de l'analyse scientifique produite par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes. Il détaille les objectifs et les actions proposées. Il devient la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre les interventions réalisées.*

Le plan de gestion *est une somme d'opérations ou un choix de ne pas intervenir qui est fait en faveur du patrimoine naturel : débroussaillage, entretien par la fauche, pâturage, mise en place de panneaux d'information si nécessaire, surveillance scientifique des espèces en danger… Elle ne remet généralement pas en cause les usages habituels sur le site et cherche, au contraire, à s'harmoniser avec ceux-ci.*

Ain

Intervenir en partenariat sur le marais de Vaux

Origine du projet

Avec ses 132 hectares, le Marais de Vaux est la deuxième plus grande zone humide du département de l'Ain.

A 760 mètres d'altitude, il se déploie sous la forme d'une riche mosaïque de milieux naturels : bas-marais, eau libre, prairies, roselières ou encore boisements humides. Cette diversité permet l'accueil de nombreuses espèces végétales et animales dont plusieurs raretés à l'échelle du département ou de la région Rhône-Alpes.

Grâce à la collaboration entre les communes de Cormaranche-en-Bugey et Hauteville Lompnes, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Albarine, Arthen Bugerbivore et le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes, le marais bénéficie d'une gestion environnementale depuis 1992. Le premier plan de gestion détaillé a été réalisé par le Conservatoire en 2001.

En 2006, puis en 2012, les révisions du plan de gestion ont permis de réorienter ou de poursuivre les actions nécessaires au maintien de la biodiversité sur le marais.

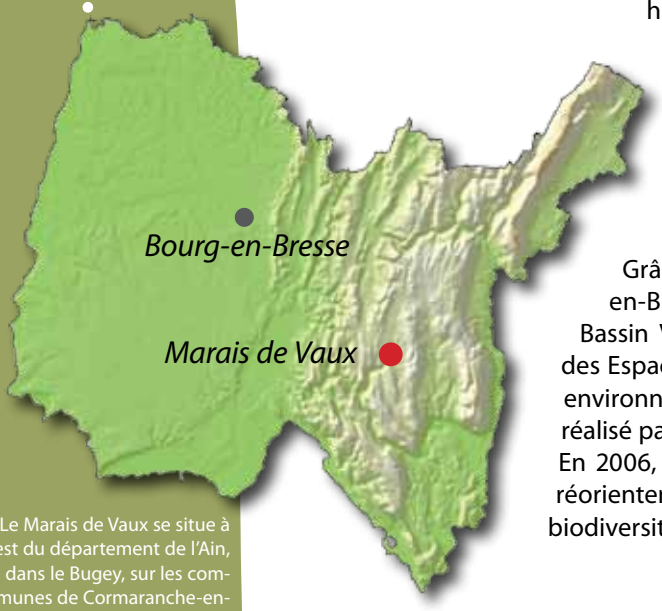

Le Marais de Vaux se situe à l'est du département de l'Ain, dans le Bugey, sur les communes de Cormaranche-en-Bugey et Hauteville Lompnes.

Le marais, zone humide, zone utile

Les zones humides jouent un rôle important dans la gestion des ressources en eau. Elles régulent les écoulements vers les vallées en stockant puis en restituant l'eau comme des éponges.
Elles agissent également comme des filtres, permettant de préserver la qualité de l'eau qui les traversent.

Par ailleurs, les marais sont des espaces où les conditions particulières du sol gorgé d'eau permettent à une flore et une faune unique de se développer.

La biodiversité et la capacité de régulation des zones humides ont été largement entamées au cours des derniers siècles par une destruction de ces milieux. Ceux qui subsistent sont d'autant plus précieux.

Le rôle du comité de pilotage

Le comité de pilotage est un lieu d'échanges où l'ensemble des acteurs et usagers du site participe à la construction du projet dans un objectif de préservation du patrimoine naturel. A partir des éléments scientifiques et techniques que présente le Conservatoire, le comité de pilotage apporte les adaptations qu'il juge nécessaires. Le CEN est chargé d'animer cette réflexion collective puis il propose les actions de gestion, les met en œuvre et contrôle leur efficacité.

Une histoire d'hommes...

1954

L'ensemble du marais est fauché ou pâturé. Un système de petits fossés creusés manuellement quadrille le terrain pour délimiter les terrains et évacuer l'excédant d'eau. Le plan d'eau des Lésines n'existe pas encore alors que les lignes de captage d'eau potable sont en construction.

1963

Un chemin reliant les stations de pompage et un large fossé sont construits au nord du marais. Les premières tentatives de création d'un plan d'eau portent leur fruit ; une partie du marais est régulièrement submergée.

1990

Les premières traces d'enfrichement sont visibles. On les remarque spécialement le long du cours d'eau ou des fossés. Cet embroussaillement est dû à la diminution des pratiques agricoles et à l'accélération de l'évacuation de l'eau. Des grands fossés sont créés dans le sud du marais et le plan d'eau des Lésines est maintenant rempli en permanence.

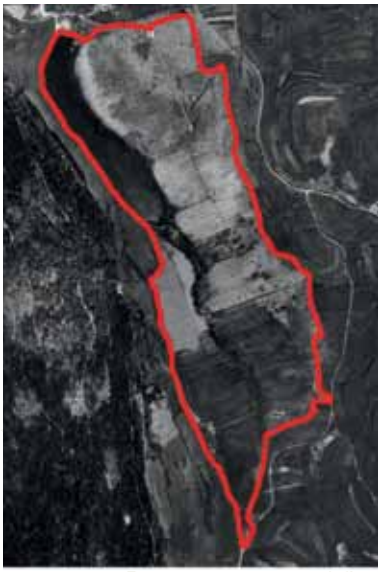

2009

L'embroussaillement par les saules a pris une ampleur considérable. L'arrêt des pratiques agricoles et les cicatrices laissées dans le sol par le réseau de fossés ont permis ce rapide développement.

Usages actuels

Avec la création du plan d'eau, l'avènement du tourisme vert, et la poursuite de certaines pratiques traditionnelles, comme la chasse et l'agriculture, les usages liés au marais sont aujourd'hui, encore plus nombreux qu'au milieu du XXème siècle. Les pratiques actuelles rassemblent des activités diverses et variées comme : l'élevage ovin et bovin, la fauche, la préservation des chevaux Tarpans, la pêche sur l'étang des Lésines, la chasse au gros et petit gibier, le recueil des eaux usées, la randonnée, les sorties natures etc.
En parallèle, le Conservatoire coordonne et réalise, en collaboration avec les acteurs locaux, la gestion des milieux naturels par la fauche, la restauration hydraulique, le pâturage...

Une nature exceptionnelle

Les grands espaces

Malgré l'enfrichement galopant, de grandes prairies humides persistent sur le marais grâce à l'entretien réalisé par les agriculteurs et le Conservatoire. Beaucoup d'espèces rares se reproduisent, se développent et se nourrissent dans ces milieux. Elles sont dépendantes d'un milieu ouvert, sans colonisation par les buissons. C'est le cas par exemple du tarier des prés, de la swertie vivace ou de l'azuré de la sanguisorbe.

La swertie vivace est aussi appelée étoile des marais.

L'azuré de la sanguisorbe est dépendant des fourmis pour assurer son développement.

La pie grièche grise, espèce très menacée dans toute la France, est régulièrement observée sur le Marais en hiver.

Le Marais de Vaux abrite une quarantaine d'espèces rares et protégées.

Le site abrite la seule population d'œillet superbe du département de l'Ain

Le tarier des prés niche directement sur le sol dans les prairies.

Prairie à molinie fauchée par un agriculteur au sud du marais

Un projet pour les cinq années à venir

- Restaurer le fonctionnement hydrologique des principaux affluents du marais
- Restaurer ou entretenir les milieux prairiaux humides
- Laisser évoluer naturellement des secteurs déjà colonisés par les arbres et arbustes
- Améliorer les connaissances du site
- Concilier la préservation du marais et les activités de loisirs

Restaurer le fonctionnement des principaux cours d'eau du marais

Pourquoi intervenir ?

En plus des nombreux fossés créés au cœur du marais, tous les ruisseaux naturels qui le parcouraient ont été sur-creusés ou canalisés au cours du siècle dernier. Dans ces « conduits » rectilignes, l'eau se répand plus difficilement dans le marais et le traverse plus rapidement, empêchant celui-ci de jouer son rôle d'éponge lors des fortes pluies.

Ce qui est prévu

Une étude sur le fonctionnement des principaux fossés et ruisseaux permettra d'identifier les secteurs prioritaires qui méritent une restauration afin que les cours d'eau puissent à nouveau serpenter à travers le marais.
La réalisation de ce genre de travaux doit nécessairement prendre en compte, sur tout le linéaire des cours d'eau à restaurer, les besoins des propriétaires et des différents usagers concernés. Ils nécessitent donc une longue phase de préparation.

Large fossé rectiligne au nord du marais

Tarpans pâturant le marais

Restaurer ou entretenir les milieux prairiaux humides

Pourquoi intervenir ?

Depuis les années 80, le marais s'est progressivement boisé engendrant la disparition des praires humides. Or c'est précisément sur ces espaces ouverts que se concentre la majorité des espèces remarquables.

Ce qui est prévu

Sur des secteurs localisés, des arbustes seront arrachés pour réduire l'embroussaillement. La fauche et le pâturage permettront de maintenir des prairies variées tout en limitant le développement des buissons.

Fauche réalisée par le Conservatoire sur le secteur nord

Vérifier les réactions de la nature

La gestion d'espaces naturels n'est pas une science exacte. C'est pourquoi un regard permanent sur l'efficacité des opérations réalisées est toujours nécessaire. Des suivis scientifiques sont nécessaires pour observer l'impact de la gestion sur les milieux naturels, la faune et la flore remarquables.

Laisser évoluer naturellement des secteurs naturellement colonisés par les arbres et arbustes

Pourquoi intervenir ?

L'expérience acquise par le Conservatoire sur le Marais de Vaux a montré qu'il est très difficile d'intervenir de manière efficace sur des grandes surfaces dans la lutte contre le boisement. Ainsi en complément des secteurs restaurés puis entretenus, d'autres zones seront laissées en libre évolution.

Ce qui est prévu

Des secteurs présentant les plus vieux boisements, peu propices à l'élevage ou tout simplement inaccessibles pour une restauration seront définis comme secteurs de « non-intervention ».

Parties du marais embroussaillés par les saules au premier plan et par les bouleaux à l'arrière plan.

Améliorer les connaissances du site

Pourquoi intervenir ?

Plusieurs espèces sont encore très mal connues sur le marais, notamment celles qui vivent dans les milieux aquatiques. Etant donné les objectifs de restauration sur les prairies et sur les cours d'eau, des connaissances complémentaires sont nécessaires afin d'orienter correctement les choix d'intervention.

Ce qui est prévu

•Les espèces particulièrement sensibles, comme l'œillet superbe ou le papillon fadet des tourbières feront l'objet d'un suivi particulier. En parallèle, les oiseaux et les libellules feront l'objet de nouvelles prospections.

Cordulie métallique

Concilier la préservation du marais et les activités de loisirs

Pourquoi intervenir ?

Le marais de Vaux accueille plusieurs activités de loisirs comme la randonnée, la chasse et la pêche. En prenant quelques précautions, celles-ci sont tout à fait compatibles avec la préservation des milieux et des espèces.
Grâce au sentier traversant le coeur du marais, le site est un lieu privilégié pour comprendre et valoriser les zones humides.

Ce qui est prévu

L'entretien du sentier est réalisé deux fois par année pendant la saison estivale.
Des nouveaux panneaux pédagogiques et de recommandations guideront les promeneurs sur les aspects culturels et naturels du site tout en informant sur la meilleure conduite à tenir dans un espace naturel sensible.
L'échange régulier avec les acteurs de la chasse et de la pêche sera poursuivi ou développé au cours des années.

Sentier pédestre au cœur du marais

Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ce projet ?

- *Contribuer à transmettre cette information.*
- *Signaler au Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.*
- *Si vous faites partie du comité de pilotage, apporter votre point de vue lors des réunions, celui-ci est important et sera écouté*
- *Mettre à disposition certaines de vos photos que vous trouvez particulièrement réussies, ou d'anciennes photos du site*
- *Nous signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.*

Ce document est une synthèse du plan de gestion 2013-2027 du Marais de Vaux (DURET S., 2012).
Si vous souhaitez des informations plus détaillées, n'hésitez pas à en faire la demande.

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

CONTACT

Sylvie DURET
sylvie.duret@espaces-naturels.fr
Tél. 04 74 34 98 60

CEN RHÔNE-ALPES / Antenne Ain
Château Messimy
01800 CHARNOZ-SUR-AIN
www.cen-rhonealpes.fr

Programme réalisé grâce au soutien financier de :

agence de l'eau
RhôneAlpes Région
l'ain Conseil général
SIABVA

Juin 2013

réseau
des conservatoires
d'espaces naturels
en Rhône-Alpes

Conception et mise en forme : CEN Rhône-Alpes
Crédits photos : © IGN BD Ortho, L. Renard, N. Gorius, S. Duret, M. Michelot, F. Didier, L. Patureau, C. Gelee, S. Byland. Dessins © M. Briand